

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MÉTROPOLE DE LYON**  
**VILLE D'OULLINS**  
**DÉCISION DU MAIRE**

**N° D22\_080**

**Objet : Rendu compte des marchés publics n°4 - du 01/08/2022 au 30/09/2022**

**Le Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20210708\_1 en date du 8 juillet 2021 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20\_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Pour la période du 01/08/2022 au 30/09/2022, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :     /     /  
Mise en ligne le             /     /  
  
Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME

**Fait à Oullins, le 17 octobre 2022**

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le



ID : 069-216901496-20221017-D22\_080-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/08/2022 AU 30/09/2022									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	F2230LIV	Fourniture et livraison de livres scolaires pour les écoles élémentaires	procédure adaptée	22/07/2022	19/08/2022	8 251,72 €	1 an reconductible 2 fois		OFFICE GENERAL DE LA DOCUMENTATION
Attribution de marché	F2233COL	Colis de Noel	consultation	13/09/2022	26/09/2022	12 208,00 €	4 mois (durée de la livraison)		PAUL LAREDY SAS
Attribution de marché	I2232OPC	Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) relative à la construction d'un restaurant scolaire, à la mise en accessibilité et à la rénovation énergétique du Groupe scolaire Marie Curie	procédure adaptée	20/09/2022	27/09/2022	50 160,00 €	52 mois durée des travaux		AGILE Batiment
Avenant	T2106-TCE	Travaux d'entretien et de grosses réparations sur le patrimoine de la ville d'Oullins - Lot n°1 : plomberie sanitaire chauffage - Modification 1	Art. R.2194-6 - Nouveau titulaire	08/08/2022	02/09/2022	179 175,26 €	Pas de modification de délais	Sans incidence financière	Remplacement de SIFFERT par EFFISCOPE
Avenant	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 15 (CVC - Plomberie - Sanitaire ) - Modification 1	Art. R.2194-6 - Nouveau titulaire	02/09/2022	02/09/2022	369 673,00 €	Pas de modification de délais	Sans incidence financière	Remplacement de SIFFERT par EFFISCOPE
Avenant	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 14 (Electricité - courants forts courants faibles - SSI - Photovoltaïque ) - Modification 5	Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	02/07/2022	02/07/2022	240 258,75 €	Pas de modification de délais	331,02 €	GUILLOT
Avenant	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 17 (Terrassements - VRD - Espaces verts) - Modification 2	Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	20/09/2022	28/09/2022	729 790,70 €	Pas de modification de délais	5 022,00 €	GREEN STYLE